

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299

Website: www.africa-union.org

SC13747

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-sixième session ordinaire

23 – 27 janvier 2015

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/893(XXVI)

Original : anglais

**RAPPORT DE LA SEPTIEME CONFERENCE DES MINISTRES
DE L'UA EN CHARGE DE L'INTEGRATION (COMAI VII),
LES 17 ET 18 JUILLET 2014, EZULWINI (SWAZILAND)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844
Website: www.africa-union.org

**SEPTIEME CONFERENCE DES
MINISTRES DE L'INTÉGRATION DE L'UNION AFRICAINE**
17-18 juillet 2014
Royal Swazi Convention Center
Ezulwini (Swaziland)

COMAI/MIN/RPT(VII)

RAPPORT

I. INTRODUCTION

1. La septième Conférence des ministres de l'Intégration de l'Union africaine a eu lieu les 17 et 18 juillet 2014, au Royal Swazi Convention Center, à Ezulwini (Swaziland).

II. PARTICIPATION

2. Etaient présents, les États membres suivants: Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Tchad, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Maurice, Namibie, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sénégal, Seychelles, Afrique du Sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

3. Les organisations ci-après ont également participé à la réunion: Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Banque mondiale, Organisation maritime internationale (OMI), des représentants du secteur privé et de la société civile africains. La liste des participants figure en annexe au présent rapport.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

Allocution liminaire de S.E. Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine

4. Dans son allocution liminaire, Son Excellence Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, a souhaité la bienvenue aux participants à la septième Conférence des ministres de l'Intégration de l'UA (COMAI VII). Elle a remercié Sa Majesté le Roi Mswati III, le Gouvernement et le peuple du Royaume du Swaziland pour l'hospitalité qui a été réservée à toutes les délégations depuis leur arrivée et pour les excellentes installations et dispositions prises pour la Conférence.

5. S.E. Dr. Dlamini-Zuma a informé les participants des consultations en cours sur l'Agenda 2063 pour l'Afrique. Elle a affirmé qu'au cours des consultations, les Africains de différentes couches sociales avaient exprimé leurs aspirations pour l'Afrique qu'ils veulent, à savoir une Afrique intégrée, prospère, en paix avec elle-même, démocratique et inspirée par les valeurs du panafricanisme; et une Afrique qui occupe la place qui lui revient sur la scène internationale. Elle a précisé que l'Agenda 2063 est un cadre qui regroupe les plans continental, régionaux et nationaux, en fixant des objectifs clés devant être atteints à différents intervalles de temps. Le Sommet de l'UA tenu à Malabo en juin 2014 a permis de mener davantage de consultations avec les États membres et les CER en vue de la finalisation et de l'adoption du cadre et du premier plan décennal d'ici à janvier 2015. La Présidente de la Commission de l'UA a par conséquent exhorté les ministres en charge de l'Intégration à apporter leur contribution au projet de document-cadre.

6. En ce qui concerne le thème de la Conférence, S.E Dr. Dlamini-Zuma a précisé que le développement des infrastructures reste un élément clé pour l'édification d'une Afrique en paix avec elle-même et prospère. À cet égard, le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) et les plans directeurs d'infrastructures des CER visent à relier les capitales et les centres commerciaux en Afrique par les routes, le rail et les TIC. Elle a souligné que les infrastructures sont des biens matériels primordiaux dont l'absence freinerait le développement économique et social, l'industrialisation, l'agriculture et le commerce intra-africain sur le Continent. Elle a, par ailleurs, indiqué que l'investissement dans les ressources humaines sous forme d'éducation et d'accès aux services de base et aux soins de santé est tout aussi important.

7. Dr Dlamini-Zuma a fait observer que le rythme de l'intégration continentale était lent et qu'il importait de l'accélérer pour permettre à l'Afrique de profiter des avantages et des synergies liés à l'intégration, notamment des marchés plus importants et des économies d'échelle, une plus grande efficacité dans l'allocation des facteurs de production et les investissements, et une utilisation plus efficace de l'économie. Elle a, en outre, déclaré que c'est fort de ces considérations et dans la perspective d'accélérer le processus d'intégration, que le Continent s'est engagé à lancer la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) d'ici à 2017. Elle a, par ailleurs, affirmé que la Position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015 et l'Agenda 2063 pour l'Afrique sont des éléments primordiaux du processus d'intégration. La présidente a toutefois fait observer qu'il est nécessaire d'accélérer la mobilisation des ressources au niveau national pour financer le développement de l'Afrique. En conclusion, elle a exhorté les Etats membres, les CER et les institutions continentales à œuvrer, chacun à son niveau, à l'accélération du processus d'intégration.

Allocution liminaire de S.E Dr. Sibusiso Barnabas Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland

8. L'allocution liminaire a été prononcée par S.E. Dr. Sibusiso Barnabas Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland, au nom de Sa Majesté le Roi Mswati III, Ingwenyama du Royaume du Swaziland. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants au Royaume d'Eswatini, il a déclaré qu'il était ravi d'accueillir la COMAI VII. Il a remercié l'Union africaine pour avoir confié au Swaziland l'organisation de cette importante conférence dont les conclusions serviront de base pour l'intégration africaine.

9. S.E. Dr Dlamini s'est félicité de la promotion des infrastructures liées au commerce en Afrique, notamment les guichets uniques pour les opérations douanières et l'utilisation de réseaux informatisés de douane entre les États membres comme un moyen d'intégrer, de numériser et d'accélérer les procédures de dédouanement. Il a également salué le choix du thème, en précisant qu'il était tout indiqué pour accélérer l'agenda de l'intégration économique de l'Afrique. A cet égard, il a affirmé que l'adoption du PIDA permettra d'accélérer la croissance et de renforcer les capacités, de faciliter l'intégration dans l'économie mondiale et d'améliorer le niveau de vie sur le Continent.

10. S'agissant de la Position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015 et de l'Agenda 2063 pour l'Afrique, S.E. le Premier Ministre a déclaré que ces initiatives offriraient à l'Afrique l'occasion de parler d'une seule voix, renforçant ainsi le pouvoir de négociation et la possibilité pour le Continent d'affirmer pleinement la position de l'Afrique concernant l'Agenda mondial de développement. Il a déclaré que le Royaume d'Eswatini appuie l'Agenda 2063, car il requiert une action, un cadre stratégique et une feuille de route pour concrétiser les objectifs de développement du Continent. Il a également indiqué que l'Agenda offre à l'Afrique l'opportunité de regagner son pouvoir de déterminer son propre destin.

11. S.E le Premier Ministre a lancé un appel pour le renforcement du commerce intra-africain afin que les retombées positives des marchés communs escomptées puissent être concrétisées. Cela, a-t-il ajouté, nécessite l'investissement dans les infrastructures liées au commerce, à savoir le transport, la communication et l'énergie aux niveaux national, régional et continental. Il a par ailleurs insisté sur la nécessité d'associer le secteur privé à tous les niveaux de prise de décisions sur les questions liées au commerce étant donné qu'une telle démarche permettra de stimuler le commerce intra-africain. Il a exhorté les gouvernements africains à soutenir les petites et moyennes entreprises car celles-ci constituent la véritable épine dorsale des économies africaines et ont la capacité d'améliorer les investissements nationaux et de créer des emplois.

12. En conclusion, S.E. Dr Dlamini a souhaité aux participants plein succès dans leurs travaux et a déclaré la Conférence officiellement ouverte.

IV. ELECTION DU BUREAU

13. La Conférence a élu son bureau comme suit:

- i) Président: Swaziland (Afrique australe);
- ii) Premier Vice-président: Ghana (Afrique de l'Ouest);
- iii) Deuxième Vice-président: République démocratique du Congo (Afrique centrale);
- iv) Troisième Vice-président: Tunisie (Afrique du Nord);
- v) Rapporteur: Tanzanie (Afrique de l'Est).

V. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14. Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant:

- i) Cérémonie d'ouverture;
- ii) Election du bureau;
- iii) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux;
- iv) Rapport d'activité du Président de la COMAI VI;
- v) Aperçu sur l'état de l'intégration en Afrique et la mise en œuvre des recommandations de la COMAI VI;
- vi) Table ronde sur le thème de la Conférence: «Infrastructures et intégration en Afrique»;

- vii) Séance d'information sur la Position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015;
- viii) Séance d'information sur l'Agenda 2063 de l'Afrique;
- ix) Examen et adoption des recommandations de la réunion d'experts;
- x) Questions diverses;
- xi) Examen et adoption du rapport ministériel;
- xii) Examen et adoption du Projet de déclaration ministérielle;
- xiii) Date et lieu de la prochaine conférence;
- xiv) Cérémonie de clôture.

VI. ORGANISATION DES TRAVAUX

15. La réunion a été présidée par S.E. le Prince Hlangusemphi Dlamini, Ministre swazi de la Planification économique et du Développement. La présentation des points inscrits à l'ordre du jour a été suivie de débat et de recommandations.

a) Rapport d'activité du Président de la COMAI VI

16. Le rapport d'activité de S.E. Arvin Boolell, Ministre mauricien des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international et président sortant de la COMAI VI a été présenté par le représentant de Maurice. Dans son exposé, il a rappelé les activités menées par les Etats membres, la Commission de l'UA et les CER, ainsi que par les parties prenantes conformément aux recommandations de la sixième session de la Conférence des ministres de l'Intégration de l'Union africaine, qui s'est tenue à Balaklava (Maurice) en avril 2013. Le Ministre a également rappelé l'état de l'intégration du Continent et a exhorté les Etats membres, ainsi que toutes les parties prenantes à mettre en œuvre efficacement les recommandations, les décisions et les instruments juridiques relatifs au processus d'intégration afin d'accélérer la mise en œuvre du Traité d'Abuja.

b) Rapport sur l'état de l'intégration en Afrique et le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la sixième Conférence des ministres de l'Intégration (COMAI VI)

17. Ce point a été présenté par S.E. M. Anthony Maruping, Commissaire de l'Union africaine en charge du Département des Affaires économiques. Dans sa présentation, il a fait état de l'intégration régionale en Afrique et des avancées dans la mise en œuvre des recommandations de la sixième Conférence des ministres de l'Intégration de l'UA, ainsi que dans la mise en œuvre du Traité d'Abuja par chaque CER et des étapes atteintes. Il a été indiqué que les CER abordent la mise en œuvre du Traité d'Abuja à des rythmes différents. La EAC est la communauté la plus avancée car elle a lancé son marché commun en 2010. Le COMESA a lancé son union douanière en juin 2009. La CEDEAO et la SADC ont enregistré des avancées dans le cadre de la mise en place de leurs zones de libre-échange et envisagent de lancer leur union douanière en 2015 et 2013, respectivement. Quant à la CEEAC, elle a lancé sa ZLE en 2004, mais elle est confrontée à d'énormes difficultés dans sa mise en œuvre. L'UMA, la CEN-SAD et l'IGAD progressent lentement et sont encore à l'étape de coopération entre les États membres. En ce qui concerne la libre circulation des personnes, le présentateur a

informé les participants que d'importants résultats ont été obtenus dans certaines régions telles que la CEDEAO, la EAC et l'UMA. Certaines CER, à savoir: la SADC, la CEEAC, le CEN-SAD, l'IGAD et le COMESA sont encore confrontées à des défis en ce qui concerne la facilitation de la circulation des personnes.

18. S'agissant du suivi des recommandations de la COMAI, les participants à la réunion ont été informés que la plupart des recommandations sont en cours de mise en œuvre. Il a été déclaré que, malgré les progrès réalisés dans tous les secteurs, l'Afrique est toujours confrontée à plusieurs difficultés, notamment les difficultés découlant de l'harmonisation des politiques ; le manque de volonté politique pour mettre en œuvre les décisions relatives à l'intégration; l'appréhension de la part des États à céder certaines de leurs compétences; l'absence/l'inefficacité des mécanismes de compensation pour les personnes qui ont été temporairement lésées dans le processus d'intégration; l'insuffisance des infrastructures de l'intégration physique; le manque d'appropriation des projets régionaux au niveau local; le manque d'appropriation des programmes régionaux au niveau national; l'insuffisance des ressources financières; et l'insuffisance des ressources humaines.

19. Le représentant du COMESA a présenté aux participants un aperçu général de l'intégration dans la région du COMESA. À cet égard, ils ont été informés des avancées dans la mise en place d'une zone de libre-échange du COMESA et des mécanismes adéquats pour faire rapport sur les barrières non-tarifaires (BNT), à savoir le mécanisme d'établissement de rapports en ligne BNT. Pour faciliter les échanges commerciaux dans la région, notamment dans le but de promouvoir le commerce à petite échelle, le COMESA a adopté un certificat électronique d'origine et un régime commercial simplifié.

20. Le représentant du COMESA a également annoncé aux participants que son organisation travaille en étroite collaboration avec la Commission de l'UA et dans le cadre de l'entente tripartite pour faire avancer l'exécution de projets d'infrastructure. Le COMESA, a-t-il ajouté, a mis en place des institutions clés, telles que la Banque de la ZEP, l'Institut des produits du cuir, etc.

21. Quant au représentant de la SADC, il a présenté aux participants un bref exposé sur l'état général de l'intégration dans la région de la SADC. En ce qui concerne les questions commerciales, il a précisé que la SADC a lancé sa ZLE en 2008 et que présentement, 85% des marchandises sont négociées en franchise de droits. La SADC, a-t-il ajouté, travaille sur la facilitation du commerce, l'harmonisation des procédures douanières et la mise en place de postes de frontière uniques et d'un système intégré de gestion des frontières. Il a également indiqué que des avancées ont été réalisées dans le cadre de la libre circulation des personnes dans la région et que des initiatives ont été amorcées en vue d'établir l'Espace Economique de la SADC sur la base de l'intégration financière et des marchés. S'agissant du développement des infrastructures, il a affirmé que la SADC travaille en synergie avec les institutions régionales et continentales, en particulier dans le cadre du plan directeur de la tripartite et du PIDA. Il a indiqué que les actions sont en cours pour faciliter la mise en place de bases de données sur les infrastructures pour la tripartite et l'Afrique.

c) **Table ronde sur le thème de la Conférence: “*Infrastructure et intégration en Afrique*”**

Séance I: Infrastructures et intégration: analyse de la performance logistique

22. Cette séance a été animée par S.E. Asumani Kiyingi, Ministre ougandais des Affaires étrangères en charge de la Coopération et de l'Intégration régionale. Dr Yves Ekoué Amaïzo, Directeur du Groupe de réflexion Afrocentricité a fait une présentation sur « ***Infrastructures et intégration: analyse de la performance logistique*** ».

23. Dans sa présentation, il a souligné la nécessité de passer du concept statique à un concept dynamique de l'intégration. Il a également indiqué que le manque d'engagements financiers de la part des États membres constitue un sérieux obstacle pour combler les lacunes en matière d'infrastructures nécessaires à l'intégration régionale. À cet égard, il a insisté sur l'importance de renforcer et d'analyser la performance logistique des projets d'infrastructure. Il a également appelé à une plus grande efficacité des dépenses publiques des États membres. Pour résoudre ce problème, il a identifié différentes sources de financement requis pour soutenir l'intégration régionale, notamment les contributions volontaires, les fonds fiduciaires, les ressources budgétaires, ainsi que les partenariats public-privé. Il a invité les participants à réexaminer le rôle du secteur privé africain dans l'amélioration de la performance logistique des infrastructures. Il a exhorté les États membres à s'employer à une meilleure efficacité dans le processus et la prestation de services d'infrastructures de qualité. Il a par ailleurs fait observer que l'amélioration de la qualité des statistiques est essentielle pour évaluer les progrès réalisés dans le domaine de l'intégration régionale.

Débats

24. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont fait observer que l'intégration régionale ne doit pas être mesurée comme un processus linéaire. Ils ont en outre noté que des progrès importants ont été accomplis dans le cadre de l'intégration régionale et que des investissements importants ont été faits dans le développement des infrastructures. Les participants ont souligné la nécessité de prendre des engagements financiers visant à appuyer l'Agenda 2063 de l'UA.

Recommandations

25. Les participants à la réunion ont recommandé ce qui suit:

- le renforcement des capacités productives dans le domaine du développement des infrastructures;
- la réforme des lois en matière de douanes, de commerce et d'investissement; le renforcement du développement du corridor et la valorisation du contenu local;
- l'harmonisation des programmes d'enseignement en vue de renforcer l'Agenda d'intégration régionale;

- l'adoption des politiques appropriées pour promouvoir l'intégration régionale et supprimer les barrières artificielles à l'intégration régionale;
- la mobilisation des ressources à long terme pour soutenir le développement des infrastructures;
- les statistiques de qualité qui permettent d'évaluer les progrès de l'intégration régionale.

Séance II: Développement des infrastructures, commerce inter-africain et accélération de l'intégration en Afrique: Quels défis pour l'Afrique?

26. Cette séance a été animée par S.E. Samuel J. Sitta, Ministre tanzanien en charge de la Communauté d'Afrique de l'Est. Le premier exposé sur ***les défis liés au développement des infrastructures et à l'intégration régionale*** a été présenté par Dr T. Boubié Bassolé de l'Université de Ouaga II (Burkina Faso).

27. Dans sa présentation, Dr Bassolé a mis en exergue l'importance des infrastructures en Afrique comme élément crucial de la réussite de l'intégration régionale, d'où la nécessité de prendre plusieurs initiatives tant au niveau continental qu'au niveau international. Malgré l'importance reconnue des infrastructures pour l'intégration régionale, le déficit de l'Afrique en matière d'infrastructures compromet sérieusement les efforts visant à la réalisation de son intégration régionale et d'autres objectifs connexes.

28. Il a ensuite affirmé qu'avec l'avènement des TIC et d'autres nouveaux concepts tels que la bonne gouvernance, le concept d'intégration régionale a été redéfini pour inclure désormais le développement des infrastructures selon trois dimensions, à savoir: (i) les infrastructures matérielles qui comportent le développement des réseaux régionaux de transport, d'énergie et de télécommunications, (ii) les infrastructures immatérielles faisant référence à la levée de toutes les barrières intangibles à la libre circulation des biens, des capitaux, des services et de la main-d'œuvre, ainsi qu'à la mise en place des cadres institutionnels pour favoriser l'intégration des marchés nationaux et (iii) celle relative à l'action conjointe visant à relever les défis transfrontaliers à caractère régional ou continental tels que la gestion de l'eau, l'adaptation aux changements climatiques, les questions sanitaires transfrontalières, entre autres.

29. Dr Boubie Bassolé a par ailleurs présenté un aperçu général des infrastructures en Afrique et des progrès qui viennent d'être réalisés. Il s'est basé sur une illustration des infrastructures mises en place dans les pays de la Zone Franc (UEMOA et CEMAC). Il a également évoqué les progrès réalisés en Afrique dans le cadre des objectifs d'intégration. La comparaison des réalisations de la Zone Franc par rapport aux autres régions d'Afrique indique que cette Zone enregistre des retards importants.

30. D'après le présentateur, les trois principaux défis de l'infrastructure de nos jours sont les énormes ressources à mobiliser, la bonne gouvernance et les difficultés à adopter une approche régionale pour résoudre ses problèmes. A cet égard, il a rappelé

les besoins de financement, à savoir: (i) PIDA: 368 milliards de dollars américains sur la période 2012-2040, et (ii) le Volet des 61 projets et programmes du PIDA PAP - 68 milliards de dollars américains sur la période 2012-2020.

31. Dr Bassolé a informé les participants à la conférence que, dans le court terme, la solution serait, entre autres, le recours aux investissements privés par le biais des partenariats public-privé (PPP) et aux sources de financement innovantes à moyen et long terme, la mise en place de certaines institutions financières comme la Banque africaine d'investissement, les ressources financières du Fonds d'intégration africaine et le Fonds Africa 50 de la BAD en appui aux projets d'infrastructure.

32. Les autres défis liés aux projets d'infrastructure sont principalement la bonne gouvernance et l'adoption d'une approche régionale dans l'exécution des projets d'infrastructures transfrontalières. Cela nécessite un consensus sur les aspects institutionnels, l'harmonisation des cadres de réglementation et des tarifs, ainsi que la maîtrise des questions liées au partage des coûts et des avantages tirés des projets.

33. En conclusion, le présentateur a indiqué que le Continent africain n'a pas encore véritablement réussi à adapter son infrastructure pour réaliser les objectifs d'intégration régionale malgré les prises de positions politiques reconnaissant clairement le développement des infrastructures comme un facteur clé de cette intégration. Il a fait noter que :

- des progrès ont été réalisés au cours des dernières décennies pour promouvoir l'intégration régionale ;
- ces réalisations demeurent toutefois insuffisantes au regard d'un certain nombre de défis financiers et institutionnels ;
- ces défis majeurs sont la faible mobilisation des ressources financières, la bonne gouvernance et l'adoption d'une approche régionale appropriée.

34. Une deuxième présentation sur **le développement des infrastructures, le commerce intra-africain et l'accélération de l'intégration en Afrique** a été faite par le Pr. Malick Sané, Directeur du Laboratoire de politiques commerciales, Université de Dakar.

35. Dans sa présentation, le professeur Sané a indiqué que le commerce intra-africain s'élève à environ 12%, ce qui est bien en dessous du niveau intra-régional en Europe, en Amérique du Nord et dans les pays de l'ASEAN. Il a informé les participants à la Conférence que l'Afrique est en proie à un énorme déficit en matière d'infrastructures (routes, électricité, chemins de fer, ports, aéroports ...) et que moins d'un tiers de la population de l'Afrique a accès à une route praticable toute l'année, tandis que les frais de transport et le délai de livraison des marchandises le long des corridors routiers sont deux à trois fois plus élevés que dans d'autres régions du monde.

36. Il a affirmé que le déficit en matière d'infrastructures est l'un des facteurs clés qui empêchent le Continent de réaliser son plein potentiel de croissance économique, amoindrissant ainsi ses prouesses compétitives sur les marchés mondiaux. Il a souligné que le principal obstacle à l'intégration plus approfondie des marchés reste, sans aucun doute, les coûts élevés qui s'accumulent tout au long de la chaîne de commercialisation: les coûts de transport et, plus généralement, les coûts logistiques, ainsi que les coûts engendrés par des procédures administratives lourdes. À cet égard, une politique volontariste de construction et de modernisation des infrastructures devrait être adoptée pour remédier à ce problème. Les pays devraient mettre en œuvre des politiques de facilitation du commerce susceptibles d'éliminer les obstacles au commerce.

37. Enfin, il a fait observer que les infrastructures physiques ne constituent qu'une partie de la solution et que les infrastructures immatérielles sont tout aussi importantes, si l'on prend en considération l'ensemble des activités liées aux installations physiques. La réglementation est l'une de ces dimensions importantes qui doivent aussi trouver une expression régionale et continentale afin de limiter les coûts de transaction résultant en partie des faiblesses institutionnelles nationales.

Débat

38. Les participants ont reconnu la nécessité de créer un environnement favorable en vue d'attirer le secteur privé dans le développement des infrastructures, notamment par le biais des PPP. Cependant, il faudrait que les gouvernements explorent tous les mécanismes innovants de financement et sachent mieux négocier avec le secteur privé afin que: (i) les délais de remboursement des crédits soient plus longs (ii) le coût répercuté sur le consommateur soit le plus réduit possible compte tenu du faible pouvoir d'achat des populations.

39. La nécessité d'accorder la priorité aux infrastructures matérielles comme le transport et l'énergie a été soulignée pour leur impact déterminant sur l'intégration et le développement socio-économique.

Recommandations

40. La Conférence invite les Etats membres à :

- explorer tous les mécanismes innovant de financement et à mieux négocier avec le secteur privé afin que : (i) les délais de remboursement des crédits soient plus longs (ii) le coût répercuté sur le consommateur soit le plus réduit possible compte tenu du faible pouvoir d'achat des populations.
- mieux exploiter les opportunités offertes par l'«économie bleue » ; et
- trouver les mécanismes appropriés pour assurer une contribution des fonds de la diaspora au financement des infrastructures.

Session III: Participation des entreprises appartenant aux femmes dans les initiatives régionales africaines d'infrastructures: une évaluation

41. La séance a été animée par S.E. Dr. Elham Mahmoud Ahmed Ibrahim, Commissaire de l'Union africaine en charge de l'Infrastructure et de l'Energie. Dr Nathalie CHINJE, Fondatrice et Directrice de Upbeat Marketing a fait une présentation sur « ***la participation des entreprises appartenant aux femmes dans les initiatives régionales africaines d'infrastructures: une évaluation*** ».

42. La présentatrice a informé les participants que plusieurs études ont été menées qui mettent en évidence les défis auxquels les entreprises appartenant aux femmes sont confrontées, y compris l'accès limité aux marchés. Elle a précisé que les entreprises appartenant aux femmes ont un rôle à jouer dans la croissance économique transformative, accélérée et soutenue de l'Afrique. Elle a cité quelques initiatives auxquelles les entreprises appartenant aux femmes pourraient participer, notamment le PIDA qui prévoit d'investir environ 360 milliards de dollars américains d'ici l'an 2040. Elle a cependant signalé que la plupart des entreprises appartenant aux femmes n'étaient pas suffisamment habilitées à participer aux secteurs tels que le transport/la logistique et l'énergie, surtout en raison de leur connaissance limitée des projets d'infrastructure régionaux et du manque de financement adéquat.

Débat

43. Les participants ont exprimé leur soutien à la participation des entreprises appartenant aux femmes dans les initiatives africaines d'infrastructures régionales, affirmant que les femmes sont les moteurs de l'économie. Ils ont attiré l'attention sur le fait que les femmes dans le secteur informel ne doivent pas être exclues, citant quelques obstacles ad hoc qui pourraient affecter leur productivité, y compris les risques courus par les commerçants transfrontaliers. Les participants ont en outre noté que la participation des femmes dans le secteur du transport/logistique nécessite la libéralisation des services d'infrastructure sur le Continent. Ils ont, par ailleurs, indiqué qu'il importe d'avoir plus de femmes parmi les parlementaires et dans les processus de prise de décisions au niveau des gouvernements afin qu'elles puissent œuvrer à l'élaboration de lois et de politiques qui assurent la promotion de l'autonomisation de la Femme.

Recommandations

44. Les recommandations suivantes ont été faites:

- i) Il a été demandé à la Commission de l'UA de:
 - encourager la participation des femmes au PIDA en tant que fournisseurs de premier, deuxième ou troisième rang;
 - créer une base de données des entreprises appartenant aux femmes en Afrique dans les secteurs de l'énergie, des TIC, des transports et de l'eau et certifier ces entreprises;

- renforcer les capacités des femmes d'affaires dans les secteurs mentionnés plus haut;
 - adopter des politiques de passation de marchés préférentiels qui encouragent l'approvisionnement des biens et services auprès des femmes d'affaires;
 - élaborer des paramètres pour les entreprises appartenant aux femmes du PIDA en vue d'un meilleur suivi et d'une évaluation adéquate de la participation au développement économique des entreprises appartenant aux femmes;
 - élaborer une législation en faveur de la discrimination positive pour les entreprises appartenant aux femmes.
- ii) les Etats membres ont été invités à assurer la mise en œuvre du protocole et des politiques de l'Union africaine sur l'autonomisation des femmes, en particulier, les 30% de représentation de femmes au parlement et dans les processus de prise de décisions au niveau des gouvernements.

a) Agenda 2063 de l'Afrique

45. M. Mandla Mandlosa de la Commission de l'UA a présenté l'exposé sur le processus de l'Agenda 2063 en faisant état des points saillants de la genèse, de la méthodologie, des objectifs, des facteurs habilitants et de l'architecture de mise en place de l'Agenda 2063. Il a informé les participants que le processus de l'Agenda 2063 a débuté dans le cadre de la célébration du 50^e anniversaire de la fondation de l'OUA/UA, au cours de laquelle la vingt et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement a adopté une déclaration solennelle dans laquelle ils se sont engagés à faire progresser l'Afrique dans les cinquante prochaines années. Pour mettre en œuvre cette vision, la Commission de l'UA s'est engagée dans un large processus de consultations avec différentes parties prenantes à tous les niveaux pour déterminer l'avenir que les Africains veulent en 2063. Cela a été suivi d'un processus technique qui a impliqué une analyse détaillée de la situation à partir de laquelle un document-cadre a été élaboré.

46. L'Agenda 2063 est un cadre stratégique pour la transformation socio-économique du Continent dans les 50 prochaines années, qui s'appuie et cherche à accélérer la mise en œuvre des initiatives continentales antérieures et déjà existantes pour une croissance et un développement durables. Le document-cadre contient des objectifs qui représentent les aspirations clés des parties prenantes africaines évoquées au cours des consultations. A cet égard, les africains aspirent à :

- un continent fort et influent qui est un acteur et un partenaire sur l'échiquier mondial ;
- un continent qui poursuit un développement axé sur les populations ;

- une Afrique prospère ;
- un continent fort, politiquement uni et intégré ;
- une Afrique en paix avec elle-même et sécurisée ;
- une Afrique ayant une identité culturelle et des valeurs solides ;
- une société démocratique qui embrasse entièrement les principes de bonne gouvernance et de justice, l'état de droit et le respect des droits humains.

47. L'Agenda 2063 sera accompagné d'un mécanisme robuste de mise en œuvre: avec des cadres de suivi et d'évaluation qui s'appuient sur un système de gestion de connaissances solides qui améliore la qualité d'exécution. Il décrira clairement les rôles de chaque partie prenante, notamment les CER, les États membres, la société civile et le secteur privé dans la formulation et la mise en œuvre. Les participants ont été informés que des consultations ont atteint un niveau critique et qu'à ce stade les États membres peuvent mener des consultations nationales sur le projet de document de l'Agenda 2063 et que la date limite pour les soumissions est le 31 octobre 2014. La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), la Banque africaine de développement (BAD), et la CEA finaliseront alors le document pour qu'il soit soumis lors des réunions des Organes de décision de l'UA en janvier 2015.

b) Position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015

48. S.E. M. Anthony Maruping, Commissaire de l'UA en charge des Affaires économiques a présenté la Position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015. Il a annoncé aux participants que l'Afrique marque une certaine avance par rapport aux autres régions du monde en ce qui concerne sa propre position sur l'Agenda de développement post-2015 en précisant que le processus a commencé en 2012. Pour mettre en œuvre cette décision, la Commission de l'UA a engagé des consultations avec les parties prenantes africaines pour déterminer leurs aspirations sur l'agenda que le monde devrait poursuivre après la réalisation des OMD. Sur la base des aspirations exprimées par nombre de parties prenantes africaines et de l'analyse technique détaillée de la situation, un projet de Position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015 (CAP) a été élaboré. Le CAP a été adopté par la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Addis-Abeba les 30 et 31 janvier 2014. IL comporte six volets, à savoir: (i) transformation structurelle et croissance inclusive, (ii) science, technologie et innovation; (iii) développement au service des populations, (iv) durabilité de l'environnement, ressources naturelles et gestion des catastrophes; (v) paix et sécurité; (vi) finances et partenariats.

49. L'élaboration du CAP a été dirigée par le Comité de haut niveau (HLC) de dix présidents représentant les cinq régions du Continent comme suit: (i) Afrique australe: Namibie et Afrique du Sud; (ii) Afrique de l'Est : Éthiopie et Maurice; (iii) Afrique centrale: Congo et Tchad; (iv) Afrique de l'Ouest: Libéria et Guinée; (v) Afrique du Nord:

Algérie et Mauritanie. Le Comité est présidé par S.E. Helen Johnson-Sirleaf, Présidente du Libéria.

50. Dans le cadre du processus de sa vulgarisation, le CAP a été officiellement lancé à N'Djamena, au Tchad, le 28 février 2014 par le Comité. S.E. Madame Helen Johnson-Sirleaf, Présidente du Comité de haut niveau, a également lancé le CAP au niveau national à Monrovia, au Libéria le 26 mai 2014, pour informer les parties prenantes libériennes. Elle l'a en outre présenté lors de la septième Conférence conjointe des ministres des Finances et de la planification du développement de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et des ministres des finances et du développement économique de l'UA, qui s'est tenue le 29 mars 2014 à Abuja, au Nigeria. Pour sa part, S.E Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'UA, a présenté le CAP en marge de la Conférence ministérielle du Mouvement des pays non-alignés en Algérie le 29 mai. S.E. Dr Nkosazana Zuma a également lancé le CAP à Addis-Abeba, en présence de tous les pays africains et des Communautés diplomatiques africaines et non-africaines, des organisations internationales, des agences des Nations Unies et des organisations de la société civile.

51. Une retraite a été organisée les 25 et 26 avril 2014 à New York à l'intention du Groupe africain des ambassadeurs et des Représentants permanents afin de renforcer l'appropriation et de veiller à ce que le Groupe puisse parler d'une seule voix lors des négociations inter-gouvernementales qui ont commencé au siège de l'ONU. Des réunions similaires ont eu lieu à Genève, à Bruxelles et à Washington.

52. Un examen des travaux du Groupe de travail sur les objectifs de développement durable effectué par la Commission de l'UA a révélé que dans son ensemble, le CAP a pris en compte, de manière adéquate et significative, les objectifs de développement durable (ODD).

Recommandations

53. Les participants ont recommandé que:

- i) la Commission de l'UA prenne les mesures nécessaires pour assurer une large diffusion et vulgarisation de l'Agenda 2063 et de l'Agenda post-2015 à tous les niveaux (continental, régional et national) et auprès de toutes les parties prenantes, en particulier au niveau des communautés rurales afin de solliciter leurs contributions et d'assurer l'appropriation de ces importants instruments de l'Afrique. La Commission de l'UA doit élaborer une stratégie de communication pour l'Agenda 2063, qui doit comprendre, entre autres, la diffusion de l'information à la radio, à la télévision et par d'autres réseaux de communication ;
- ii) les Etats membres mènent des consultations en vue d'enrichir l'Agenda 2063 étant donné que ce document n'est pas encore finalisé et qu'ils soumettent leurs contributions à la Commission de l'UA avant le 31 octobre 2014, tel que demandé par le Conseil exécutif à Malabo en juin 2014. Les ateliers organisés au niveau national doivent identifier les mesures

concrètes qui permettront d'établir des liens entre l'Agenda 2063 et les plans de développement des Etats membres;

- iii) les États membres soient encouragés à manifester un engagement financier pertinent pour assurer la pleine mise en œuvre de l'Agenda 2063;
- iv) la Commission de l'UA et les Etats membres facilitent l'élaboration de programmes d'enseignement adéquats et les harmonisent et mettent en place un Conseil africain chargé du contrôle de la qualification professionnelle afin d'assurer une révolution des compétences et d'encourager ainsi la libre circulation des étudiants et des jeunes ;
- v) la Commission de l'UA élabore un cadre pertinent de suivi et d'évaluation, qui sera mis à la disposition des États membres afin d'assurer un suivi efficace des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- vi) les États membres soient invités à mettre en place des mécanismes institutionnels appropriés (par exemple une unité nationale au sein du ministère compétent) pour assurer la visibilité de l'Agenda 2063 et à mettre en place le cadre de support approprié ;
- vii) la Commission de l'UA de s'assurer que l'Agenda 2063 offre un cadre cohérent et global qui intègre tous les programmes régionaux et continentaux (par exemple PIDA, PDDAA, BIAT/ZLEC, etc.) ;
- viii) les États membres soient invités à prendre les mesures nécessaires pour l'élimination des exigences de visa d'entrée pour les citoyens africains et d'œuvrer à l'établissement du passeport africain.

VII. EXAMEN ET ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DE LA REUNION D'EXPERTS

54. La Conférence a examiné le rapport de la réunion d'experts et adopté les recommandations formulées.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

55. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

IX. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT

56. La Conférence a adopté son rapport avec les amendements.

X. ADOPTION DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

57. La Conférence a examiné et adopté sa Déclaration avec les amendements.

XI. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

58. S.E. Dr Anthony Maruping, Commissaire de l'UA en charge des Affaires économiques, a prononcé l'allocution de clôture, au nom de S.E. Dr Nkosazana Dlamini-Zuma. Il a rappelé les recommandations et résolutions faites lors de la Conférence et a encouragé les participants à s'engager pour leur mise en œuvre. Il a, en particulier, fait observer que la mobilisation des ressources est essentielle pour soutenir le développement des infrastructures et l'intégration régionale. Il a, en outre, souligné le rôle primordial que les femmes peuvent jouer dans la réalisation de tous les objectifs liés à l'édification d'une Afrique intégrée, prospère et en paix avec elle-même. Il a conclu ses propos en exprimant sa gratitude à sa Majesté, le Roi Mswati III, au Gouvernement et au peuple du Royaume du Swaziland pour avoir bien organisé la COMAI VII.

59. Dans son allocution de clôture, le Prince Hlangusemphi Dlamini, Ministre swazi de la Planification économique et du Développement et Président de la Conférence, a déclaré que cet accueil témoigne de l'engagement du Gouvernement et du peuple de Swaziland à l'émancipation et au développement économiques de l'Afrique à travers des initiatives telles que l'intégration de ses économies et de ses peuples.

60. Il a exprimé la gratitude du Swaziland à toutes les délégations pour avoir accepté l'invitation à prendre part à la Conférence, ainsi que pour leur franchise et ouverture d'esprit qui ont prévalu au cours des discussions et qui ont conduit à des conclusions pertinentes. Il a exhorté les États membres à associer toutes les parties prenantes, notamment le secteur privé, la jeunesse et les médias au processus de prise de décisions, à sérieusement et efficacement mettre en œuvre les recommandations de la Conférence, pour une intégration rapide et réussie du Continent.

EX.CL/893(XXVI)
Annexe

DÉCLARATION

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.africa-union.org

**SEPTIÈME CONFÉRENCE
DES MINISTRES DE L'INTÉGRATION
17-18 juillet 2014
Royal Swazi Convention Center
Ezulwini (Swaziland)**

COMAI/Decl. (VII)

DÉCLARATION

DÉCLARATION

NOUS, Ministres de l'Intégration de l'Union africaine, réunis en la septième session ordinaire de notre Conférence, tenue les 17 et 18 juillet 2014 au Royal Swazi Convention Center, à Ezulwini (Swaziland);

Rappelant les engagements de nos chefs d'État et de gouvernement en matière de développement et d'intégration de notre Continent, tels que consignés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine (2000), le Traité instituant la Communauté économique africaine (CEA) de 1991, la Déclaration de Syrte du 9 septembre 1999 et la Déclaration d'Accra de juillet 2007;

Considérant les Décisions Assembly/AU/Dec.112 (VII) et Assembly/AU/Dec.113 (VII) de la septième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine relatives au moratorium sur la reconnaissance des CER et l'institutionnalisation de notre Conférence;

Rappelant également, les recommandations des ministres de l'Intégration lors de leur troisième Conférence, invitant les États membres qui ne l'ont pas encore fait, à mettre en place une structure pour traiter des questions d'intégration;

Considérant la décision du Sommet conjoint des chefs d'État de l'EAC, du COMESA et de la SADC de juin 2011 lançant les négociations de la Zone de libre-échange tripartite (ZELC) et la détermination de mettre en place rapidement une Zone de libre-échange intégrant les trois Communautés;

Considérant les Décisions Assembly/AU/Dec.392 (XVIII) et Assembly/AU/Dec.394 (XVIII) relatives, respectivement, à la formation d'un second bloc des CER et la mise en place d'une Zone de libre-échange continentale (ZELC) prévues, à titre indicatif, en 2017;

Déterminés à accélérer le processus d'intégration conformément aux décisions pertinentes de nos chefs d'État et de gouvernement et aux aspirations de nos peuples;

Ayant pris note des recommandations contenues dans le Rapport de la réunion des experts ;

Ayant délibéré sur le thème "Infrastructures et Intégration en Afrique", et

Exprimant notre appréciation pour la nature franche et cordiale de nos délibérations ;

Des infrastructures et de l'intégration en Afrique

I. **INVITONS** les États membres à:

- s'approprier le financement du PIDA, surtout en ce qui concerne la mobilisation de ressources pour la préparation et l'exécution des projets ;

- s'attaquer aux défis liés à la gouvernance de la mise en œuvre du PIDA tels que le suivi, l'évaluation et le compte rendu afin d'assurer une plus grande visibilité;
- établir des partenariats public-privé aux niveaux national, régional et continental pour conceptualiser, développer et mobiliser des ressources pour l'exécution de projets d'intégration des infrastructures;
- faciliter le financement des projets d'infrastructure en mobilisant des ressources sur les marchés financiers;
- accorder la priorité aux infrastructures liées au commerce, notamment le transport et les mesures de facilitation du commerce, telles que les postes-frontière à guichet unique, les projets visant à accroître l'efficacité aux frontières, ainsi que les systèmes intégrés de gestion des frontières dans leurs plans de développement nationaux;
- assurer la mise en œuvre du Protocole et des politiques sur l'autonomisation des femmes, en particulier, la représentation de 30% de femmes au parlement et dans les processus de prise de décisions.

II. DEMANDONS à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les parties prenantes concernées de:

- assister les États membres dans la mise en place des cadres institutionnels, juridiques, économiques et financiers pour les unités PPP ;
- élaborer des projets d'infrastructure spécifiques pour les pays enclavés et les pays insulaires ;
- mettre au point une stratégie de communication pour vulgariser la mise en œuvre du PIDA;
- appuyer les pôles énergétiques régionaux afin que le Continent soit autonome en matière d'énergie;
- engager de manière interactive le secteur privé, l'industrie science ingénierie et technologie (SET) et autres acteurs concernés pour évaluer et quantifier chacun des projets PAP identifiés, le nombre de membres du personnel SET qualifié requis pour la mise en œuvre efficace de ces projets, fixer des objectifs et déterminer des activités en collaboration avec l'industrie SET, les institutions universitaires et autres acteurs afin d'accélérer la formation, la croissance et le développement du capital humain et des membres du personnel requis en Afrique ;
- évaluer la mise en œuvre du PIDA pour identifier les causes de l'écart existant entre les décisions politiques et leur mise en œuvre, tel qu'illustré

par le manque et/ou la non-conformité aux règles communes. Cette activité doit également conduire à l'identification des mesures correctives possibles ;

- promouvoir la participation des femmes au PIDA en tant que fournisseurs de premier, deuxième ou troisième rang;
- créer une base de données des entreprises africaines appartenant aux femmes dans les secteurs de l'énergie, des TIC, des transports et de l'eau et certifier ces entreprises;
- renforcer les capacités des femmes d'affaires dans les secteurs mentionnés ci-dessus;
- adopter des politiques de passation de marchés préférentielles qui encouragent l'approvisionnement des biens et services auprès des femmes d'affaires;
- élaborer des paramètres pour les entreprises appartenant aux femmes pour un meilleur suivi et évaluation de la participation au développement économique des entreprises appartenant aux femmes;
- promulguer des lois en faveur de la discrimination positive pour les entreprises appartenant aux femmes.

III. INVITONS les États membres et autres parties prenantes à s'approprier et à mettre en œuvre les conclusions du Sommet de Dakar sur le financement qui a eu lieu les 14 et 15 juin 2014, notamment le Plan d'action de Dakar, qui ont été approuvées par la 23^e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, qui s'est tenue les 26 et 27 juin, à Malabo.

Rapport sur l'état de l'intégration en Afrique et sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la sixième Conférence des ministres de l'Intégration de l'UA (COMAI VI)

i) DEMANDONS à la Commission de l'UA de :

- promouvoir et faciliter la formation de cadres supérieurs des États membres et des REC en matière d'intégration régionale, entre autres, dans le cadre de l'Université Panafricaine de l'UA ;
- s'assurer que les consultations en cours avec les États membres sur les sources alternatives de financement, par le biais des ministres de l'Économie et des Finances, sont terminées et qu'un rapport est soumis aux chefs d'État et de gouvernement ;

- rationaliser le nombre de décisions prises lors des Sommets de l'UA et étudier leur applicabilité pour la mise en œuvre. À cet égard, la Commission de l'UA est également priée d'élaborer un mécanisme de suivi et d'évaluation à tous les niveaux, pour la mise en œuvre de la décision de l'UA.

ii) **EXHORTONS** les États membres à :

- ratifier les traités et protocoles de l'UA et à les intégrer dans les législations nationales pour une harmonisation des politiques au niveau national ;
- accélérer le processus d'intégration par un transfert graduel de certaines compétences aux organismes régionaux et continentaux ;
- imiter les bonnes pratiques et les modèles existants de réussite en matière d'intégration dans les différentes régions d'Afrique ;
- chercher des solutions adéquates à la question de la libre circulation des personnes, des biens et des services en vue de promouvoir la croissance et le développement en Afrique ;
- mettre en œuvre les décisions de la Conférence de l'Union africaine de créer des ministères/départements en charge de l'intégration régionale.

iii) **EXHORTONS** la société civile et le secteur privé du Continent à s'approprier davantage l'Agenda de l'intégration africaine ;

iv) **INVITONS** les banques à partager les risques avec les entreprises africaines afin de faciliter la promotion de l'Agenda de développement des infrastructures en Afrique;

Etude sur le Fonds d'intégration régionale

i) **DEMANDONS** à la Commission de l'UA de mettre clairement en exergue la valeur ajoutée du Fonds africain de l'intégration (renforcement des capacités, partage des connaissances et des bonnes pratiques, appui institutionnel, études de préfaisabilité et de faisabilité) par rapport à d'autres fonds (Africa 50 Fund et Fonds des CER et la Banque africaine d'investissement) et identifier les liens entre ce Fonds et les autres fonds déjà existants;

ii) **RECOMMANDONS** la mise en place d'un Fonds d'intégration africaine pour accélérer la mise en œuvre du PMI et des programmes prioritaires de l'UA;

iii) **EXHORTONS** les États membres à s'assurer que des ressources sont allouées au Fonds d'intégration pour l'élaboration des projets et le renforcement des capacités tant au niveau régional qu'au niveau national et à accorder la priorité aux PPP, à la BAD et à Africa 50 Fund.

Indice de l'intégration régionale africaine (ARII)

- i) **APPROUVONS** la méthodologie proposée et l'ensemble des indicateurs de l'ARII et
- ii) **DEMANDONS** à la Commission de l'UA et à la CEA de :
- utiliser les trois critères ci-après lors de l'élaboration de l'indice à savoir : la simplicité, la valeur ajoutée par rapport au système actuel d'évaluation qualitative et quantitative des progrès réalisés dans le cadre de l'intégration régionale, un instrument de prise de décisions pour l'UA, les CER et les États membres ;
 - intégrer les éléments relatifs à la parité hommes-femmes dans l'indice ;
 - Mener de larges consultations avec les États membres sur les indicateurs et critères d'intégration régionale dans les choix des domaines prioritaires.

Mise à jour sur le commerce intra-africain et la création de la Zone de libre-échange continentale

- i) **INVITONS** les États membres à:
- établir des cadres réguliers de dialogue institutionnalisé de toutes les parties prenantes au processus d'intégration, y compris entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, afin de les impliquer davantage pour leur permettre de mieux s'approprier l'agenda de l'intégration;
 - adopter une stratégie globale pour la négociation de partenariats stratégiques ;
 - mettre en place une synergie entre le renforcement des capacités, les infrastructures et la promotion du commerce intra-africain;
 - encourager les approches bilatérales et régionales afin de stimuler le commerce intra-africain;
- ii) **DEMANDONS** à la Commission de l'UA de:
- envisager l'échelonnement et la synchronisation des négociations de la ZLEC en tenant compte, entre autres, des enseignements tirés des négociations de libre-échange tripartite de la région en ce qui concerne « les acquis principaux » et la « géométrie variable », entre autres;

- mettre en place un programme de renforcement des capacités pour les États membres, les CER et la Commission de l'UA pour leur permettre de s'engager, de façon significative, dans les négociations régionales, continentales et internationales commerciales ;
- établir la synergie entre le renforcement des capacités, les infrastructures et la promotion du commerce intra-africain.

Position africaine commune sur l'Agenda de développement Post 2015 et sur l'Agenda 2063 de l'Afrique

i) DEMANDONS à la Commission de l'UA de:

- prendre les mesures nécessaires pour assurer une large diffusion et vulgarisation de l'Agenda 2063 et de l'Agenda Post 2015 à tous les niveaux (continental, régional et national) et à toutes les parties prenantes, en particulier au niveau des communautés rurales afin de solliciter leurs contributions et d'assurer l'appropriation de ces importants instruments de l'Afrique. La Commission de l'UA doit élaborer une stratégie de communication pour l'Agenda 2063 qui doit comprendre, entre autres, la dissémination des informations à la radio, à la télévision et par d'autres réseaux de communication ;
- élaborer un cadre pertinent de suivi et d'évaluation qui sera mis à la disposition des États membres, afin d'assurer un suivi efficace des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063;
- veiller à ce que l'Agenda 2063 offre un cadre cohérent et global qui intègre tous les programmes régionaux et continentaux (par exemple PIDA, PDDAA, BIAT/ZLEC, etc.);

ii) INVITONS les États membres à:

- entreprendre des consultations en vue d'enrichir l'Agenda 2063 étant donné que ce document n'est pas encore finalisé et qu'ils soumettent leur contribution à la Commission de l'UA avant le 31 octobre 2014 tel que demandé par le Conseil exécutif à Malabo en juin 2014. Les ateliers organisés au niveau national doivent identifier les mesures concrètes qui permettront d'établir des liens entre l'Agenda 2063 et les plans de développement des États membres ;
- manifester un engagement financier pertinent pour assurer la pleine mise en œuvre de l'Agenda 2063;
- mettre en place des mécanismes institutionnels appropriés (par exemple une unité nationale au sein du ministère compétent) pour assurer la visibilité de l'Agenda 2063 et établir le cadre de support approprié ;

- prendre les mesures nécessaires pour éliminer les exigences de visa d'entrée pour les citoyens africains et œuvrer à l'établissement du passeport africain;
- iii) **DEMANDONS** à la Commission de l'UA et aux États membres de faciliter l'établissement d'un système éducationnel solide, d'harmoniser les programmes d'enseignement et de mettre en place un Conseil africain chargé du contrôle de la qualification professionnelle afin d'assurer une révolution des compétences et d'encourager la libre circulation des étudiants et des jeunes.
- iv) **DEMANDONS** à la Commission de l'UA de convoquer, à compter de l'année prochaine, une réunion du Comité technique spécialisé sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration.

Motion de remerciements

Exprimons aux autorités de Swaziland notre profonde gratitude et notre appréciation pour l'accueil chaleureux qui a été réservé aux différentes délégations, ainsi que pour les facilités mises à leur disposition, lesquelles ont largement contribué aux conclusions fructueuses de leurs travaux.

Invitons enfin, chaque État membre et toutes les parties prenantes à mettre en œuvre les recommandations de notre Conférence.

Fait le 18 juillet 2014 à Ezulwini (Swaziland)

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2015

The 7th Conference of African ministers in charge of integration (COMAI VII), Ezulwini, Swaziland, 17-18 JULY 2014

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4713>

Downloaded from African Union Common Repository